DEPARTEMENT DE LA REUNION VILLE DU PORT



Nombre de conseillers en exercice

: 39

A l'ouverture de l'affaire

Nombre de présents : 27 Nombre de représentés : 07 Nombre de votants : 34

OBJET

Affaire n°2018-056

ACQUISITION DES PARCELLES AY 496 ET AY 497 SUR LE PERIMETRE DE LA ZAC RIVIERE DES GALETS

PASSATION D'UNE CONVENTION D'ACQUISITION FONCIERE ET DE PORTAGE N° 07 18 01 ENTRE L'EPFR ET LA COMMUNE

NOTA / Le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil Municipal a été faite le 23 avril 2018 et affichée le 23 avril 2018.
- le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le : 11 MAI 2018

LE MAIRE

Ollvier HOARAU

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU JEUDI 3 MAI 2018

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, le jeudi trois mai, le Conseil municipal de Le Port s'est réuni à la Mairie, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : M. Sergio Erapa, 11ème adjoint.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Paulette Lacaptia 1ère adjointe, Mme Dalila Mahé adjointe, M. Bernard Robert 3ème adjoint. Mme Jasmine Béton 4ème adjointe, Mme Annie Mourgaye 5ème adjointe, M. Fayzal Ahmed Vali 6ème adjoint, Mme Annick Le Toullec 8ème adjointe, M. Jean-Claude Maillot 9ème adjoint, M. Armand Mouniata 10ème adjoint, M. Sergio Erapa 11ème adjoint, M. Faustin Galaor, M. Jean-Paul Babef, Mme Sonia Bitaut, M. Jean-Bernard Mme Danila Bègue, M. Alain Mme Brigitte Laurestant, M. Jean-Hubert M'Simbona, Mme Dorisca Tiburce, M. Brandon Incana, Mme Bibi-Fatima Anli, Mme Sabine Le Toullec, Mme Mémouna Patel, M. Daniel Vassinot, M. Henry Hippolyte, Mme Firose Gador, , Mme Valérie Auber.

Absents représentés: Mme Cala M'Rhéhouri 7ème adjointe (par Mme Annie Mourgaye 5ème adjointe), M. Ludovic Latra (par M. Jean-Paul Babef), Mme Karine Mounien (par Mme Bibi Fatima Anli), Mme Catherine Gossard (par Mme Paulette Lacaptia 1ère adjointe), M. Wilfrid Cerveaux (par Mme Jasmine Béton 4ème adjointe), Mme Anne-Laure Boyer (par Mme Annick Le Toullec 8ème adjointe), Mme Mikaëla Latra (par M. Sergio Erapa 11ème adjoint).

Arrivé (s) en cours de séance: Mme Danila Bègue à 17h12, Mme Sabine Le Toullec à 17h12, Mme Mémouna Patel à 17h12, Mme Bibi Fatima Anli à 17h19.

<u>Départ (s) en cours de séance</u> : Mme Valérie Auber à 17h12.

<u>Absent (s)</u>: Mme Karine Infante, M. Hary Auber, M. Patrice Payet, M. Patrick Jardinot.

SLOW

Affaire n°2018-056

ID: 974-219740073-20180503-DL_030518_056-DE

ACQUISITION DES PARCELLES AY 496 ET AY 497 SUR LE PERIMETRE DE LA ZAC RIVIERE DES GALETS

PASSATION D'UNE CONVENTION D'ACQUISITION FONCIERE ET DE PORTAGE N° 07 18 01 ENTRE L'EPFR ET LA COMMUNE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu la Loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment son article L.300-1;

Vu le programme des équipements publics de la ZAC Rivière des Galets, Commune de Le Port ;

Vu la situation et la destination des parcelles de terrain non bâti cadastrées AY 496 et AY 497 dans le périmètre de la ZAC Rivière des Galets, Commune de Le Port ;

Vu l'avis financier des services de France Domaine établi en date du 18 septembre 2017;

Vu le courrier de la Ville établi, en date du 28 décembre 2017, pour demander le portage financier de ces terrains par l'Etablissement Public Foncier de La Réunion, pour une durée de 15 ans et avec un différé de paiement de 4 ans ;

 \mathbf{Vu} la décision favorable du Conseil d'administration de l'E.P.F. Réunion, en date du 29 mars 2018 ;

Vu le projet de convention d'acquisition foncière n° 07.18.01 à signer avec l'Etablissement Public Foncier de la Réunion en vue de la maîtrise des parcelles de terrain non bâti cadastrées AY n°496 et AY 497 au plan de la Commune de Le Port, sises la ZAC Rivière des Galets ;

Vu l'avis favorable des commissions « Finances et Affaires Générales », « Aménagement, Travaux, Environnement » et « Politique Educative Scolaire et Associative » en date du 19 avril 2018;

Vu le rapport présenté en séance du 3 mai 2018 relatif à la passation d'une convention d'acquisition foncière et de portage N°07 18 01 entre l'EPFR et la Commune pour l'acquisition des parcelles AY 496 et AY 497 sur le périmètre de la ZAC « Rivière des Galets » ;

Envoyé en préfecture le 17/05/2018

Reçu en préfecture le 17/05/2018

Affiché le 17/05/2018

ID: 974-219740073-20180503-DL_030518_056-DE

Mme Paulette Lacpatia, Mme Dalila Mahé, Mme Jasmine Béton, M. Armand Mouniata, M. Sergio Erapa, M. Jean Claude Maillot ne prennent pas part au vote,

Après avoir délibéré et à la majorité (1 opposition : Mme Gador),

DÉCIDE

Article 1: d'approuver les termes de la convention n° 07.18.01 à intervenir entre la Commune de Le Port et l'Etablissement Public Foncier de La Réunion ;

Article 2 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité, à signer la convention d'acquisition foncière n° 07.18.01 annexée à la présente avec l'Etablissement Public Foncier de La Réunion et toutes pièces y afférentes.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE

Olivier HOARA

Envoyé en préfecture le 17/05/2018 Reçu en préfecture le 17/05/2018

Affiché le 17/05/2018

ID: 974-219740073-20180503-DL_030518_056-DE

SLOW